

LE NUMÉRIQUE POUR APPRENDRE AUTREMENT

CONSTATS

La crise sanitaire a montré l'importance du rôle que pouvait jouer le numérique éducatif dans l'évolution des pratiques pédagogiques. Le numérique a été et doit rester un outil essentiel pour assurer la continuité pédagogique, en cas de crise ou de difficultés individuelles. Il facilite les échanges entre famille et institution. Enfin, il a su impulser des pratiques pédagogiques innovantes, mieux adaptées aux besoins individuels. D'après la DEPP, les enseignants exploitent le numérique pour préparer la classe mais l'utilisent encore peu avec les élèves (36% dans le second degré). L'un des défis sera d'insuffler un plus grand usage de ces outils dans les classes, ce qui nécessitera de déployer plus de matériel, mais aussi en de s'appuyer sur la pairagogie au travers de communautés apprenantes par exemple.

Notre stratégie se déploiera en trois axes :

- former et accompagner l'ensemble des publics ;
- équiper, en soutenant les collectivités dans leurs politiques d'équipement des établissements ;
- et enfin outiller, en veillant à ce que les services numériques nécessaires soient disponibles et performants (applications proposées par le Ministère, ENT de région académique)¹.

¹ Un ENT unique est déployé dans toutes les écoles et établissements de l'académie et de la région académique avec des taux d'utilisation en très forte hausse depuis 2020 (16 millions de connexions en janvier 2021 / 29 millions en janvier 2022 – augmentation de 81%).

Former et accompagner autrement les enseignants, les élèves et les familles

- Proposer aux enseignants des formats de formation mieux adaptés à leurs besoins et attentes.
- Veiller à inscrire un volet numérique dans chaque formation disciplinaire.
- Renforcer et certifier les compétences des élèves et enseignants avec PIX et PIX+Edu.
- Poursuivre la stratégie d'acculturation numérique envers les familles.

Développer de nouveaux dispositifs d'enseignement et mettre en jeu des matériels innovants

- Mener une veille technologique numérique active et repérer les outils et pratiques nouvelles, en lien avec le CARDIE et la DRASI afin d'élargir le champ prospectif.
- S'appuyer sur les appels à projets lancés dans le cadre du plan de relance national pour renforcer l'équipement. Le déploiement de kits d'hybridation dans les collèges et les lycées pourra notamment permettre de nouvelles modalités d'accompagnement des élèves, en particulier les élèves fragiles. En lien avec les missions numériques départementales, l'accompagnement des écoles bénéficiaires de l'appel à projet SNEE permettra de faire émerger des pratiques pédagogiques favorisant la réussite de tous en s'appuyant sur l'expertise du réseau des eRUN et sur les collectifs apprenants.
- S'appuyer sur le P2IA (Partenariat d'innovation intelligence artificielle) et sur les initiatives liées au développement de l'intelligence artificielle (IA), pour développer des dispositifs d'enseignement ayant recours à l'IA comme support pour les enseignants.
- Créer une académie du numérique, participative et en ligne où les enseignants et cadres disposeraient d'un lieu de référence unique et organisé pour monter en compétence dans une démarche réflexive.
- Favoriser l'innovation et l'expérimentation dans les disciplines en mobilisant le numérique (web radios, webTV, réalité virtuelle...) et utiliser le numérique pour dynamiser l'éducation aux médias et à l'information (EMI).
- Faciliter le recours aux robots de télé présence pour minimiser les effets négatifs des ruptures de scolarité des élèves malades ou empêchés.
- Renforcer les dispositifs de rattachement scolaire en distanciel et initier un dispositif limité d'enseignement à distance pour des élèves exposés au risque de décrochage. Expérimenter un dispositif numérique de préparation au bac pour les jeunes doublant ou triplant.
- Poursuivre le développement du dispositif e-devoirs faits, qui permet à des élèves de bénéficier depuis leur domicile et à distance d'une aide effectuée par un enseignant ou un étudiant².

Le numérique au service des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Faire mieux connaître les outils numériques au service des élèves à besoins éducatifs particuliers (cartable ASH).
- Améliorer l'efficacité des matériels pédagogiques adaptés (MPA).

² Un dispositif « e-devoirs faits » a été mis en place dans 5 collèges du bassin de Béthune/Bruay dès le début de l'année scolaire 2020/2021. Au printemps 2021, ce dispositif a été étendu à 10 autres établissements, puis un appel à manifestation d'intérêt a été publié en septembre 2021 pour développer le dispositif. Finalement seuls 11 établissements ont été au bout de la démarche dans un contexte de crise sanitaire qui compliquait le déploiement de nouveaux projets. A la rentrée scolaire 2022, la mise en œuvre du dispositif passe par la notification d'une subvention directe aux établissements dans le cadre d'un appel à projets paru début septembre (date limite de retour des projets est fixée au 15 octobre 2022).